



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOTHERM 3000
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	231-L
APPELLATION CHIMIQUE	POUDRE PHÉNOLIQUE CONDUCTIBLE

FABRICANT / FOURNISSEUR ANAMET
ADRESSE C.P. 538
 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m³)	ACGIH TLV (mg/m³)
Méthenamine.	100-97-0	5↔10	Non établi.	Non établi.
Phénol.	108-95-2	<1	5	5
Agent de remplissage.	---	30↔60	---	---

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non applicable.
Point de fusion en °C	Non établi.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	1.6	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non applicable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre granuleuse avec code de couleur/Presque sans odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Aucune donnée.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	Les extincteurs secs, la mousse, l'eau sous forme de brume et le CO ₂ peuvent être utilisés.			
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH et des vêtements protecteurs doivent être utilisés.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Lors de hautes températures, des gaz toxiques peuvent se former.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Les oxydants forts ainsi que les acides et bases fortes.
Incompatibilité	Non établi.
Produits dangereux de décomposition	Lors de hautes températures, des gaz toxiques peuvent se former.
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou avec de l'eau propre pour un bon 15 minutes; tout en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver les régions affectées avec de l'eau courante.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire prendre quoi que se soit par la bouche à une personne inconsciente. Si nécessaire, obtenir une assistance médicale.



B –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION A COURT TERME ▼

Yeux	La poussière et les vapeurs peuvent causer de l'irritation.
Peau	Peut causer une sensibilisation lors du contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le contact prolongé et/ou répété peut causer une dermatite.
Inhalation	Peut être un irritant aux voies respiratoires. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements et de la lourdeur d'esprit.
Ingestion	Peut causer des maux d'estomac,

▼ EXPOSITION A LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Aucun.
Sensibilité épidermique	Peut causer une sensibilisation de la peau (allergies).
Sensibilité respiratoire	Peut causer une sensibilisation respiratoire.
Matériaux synergiques	Aucun.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de sécurité/bouclier facial) est recommandé; ainsi que le port de gants de protection.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire approuvée NIOSH lors de la présence de poussière.
Ventilation	Pour ne pas dépasser les limites d'exposition occupationnelles établies, une ventilation adéquate comprenant une extraction locale doit être utilisée.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains. Absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre agents absorbants adéquats. Ne pas absorber avec des agents combustibles (i.e. : brins de scie, etc.).
Élimination des résidus	Doit être disposé selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.



SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri des sources d'ignition. Protéger de la chaleur et du soleil. Ne pas entreposer sous les -25°C (-13°F).
Manutention	Minimiser la production de poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Produit insoluble dans l'eau.
Persistance et Dégradation	Non établi.
Toxicité	Limitée.
Impact des effluents traités	Non établi.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2A



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System